



**RUSSIE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION DE
MATÉRIELS FERROVIAIRES ET LEURS PARTIES**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 4 février 2020 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Russie – Mesures affectant l'importation de matériels ferroviaires et leurs parties*, WT/DS499/AB/R. Le rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce aujourd'hui à 17 heures, conformément l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Thomas R. Graham, en qualité de Président de la section, et M. Shree B.C. Servansing et moi-même en qualité de membres.
